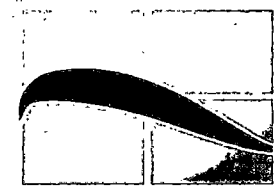


14081

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - - UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTIONS



OMVS
ORGANISATION POUR
LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SÉNÉGAL

RAPPORT DE STAGE

OPTION : GESTION DES ENTREPRISES

THEME :

Gestion financière d'un projet de développement
finance par la banque mondiale - cas du PGIRE

Pour l'obtention du diplôme de maîtrise

Présenté par :

M. MARSYLLA

Encadreur :

M. MAQUETTE TEUW DIAO

Maitre de stage :

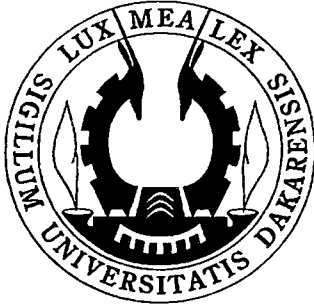
M. ASSANE NIANG

Année Académique 2009/2010

14081

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – – UNE FOI

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTIONS



RAPPORT DE STAGE

OPTION : GESTION DES ENTREPRISES

THEME :

Gestion financière d'un projet de développement
finance par la banque mondiale - cas du PGIRE

Pour l'obtention du diplôme de maîtrise

Présenté par :

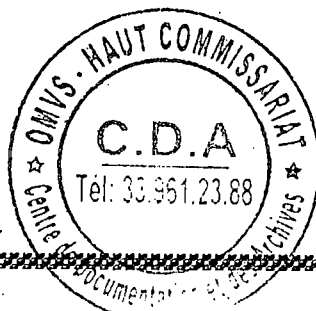
M. MARSYLLA

Encadreur :

M. MAQUETTE TELW DIAO

Maitre de stage :

M. ASSANE NIANG



Année Académique 2009/ 2010

PLAN

Introduction	2
Première partie : Présentation du PGIRE.....	3
I- contexte et justification.....	3
II-Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et des Usagers	
 Multiples.....	4
 II-1 Objectifs et Résultats attendus.....	4
III- Les composantes du Projet PGIRE.....	5
IV- Exécution du Projet.....	14
Deuxième partie : La gestion financière du Projet PGIRE.....	17
I- Cadre du Stage.....	17
 I-1 Les travaux effectués et les apports du stage.....	17
 I-2 Les encaissements et les décaissements.....	17
 II- Procédures des traitements de demande de retrait de fonds.....	22
 A- Description de la procédure.....	23
 B- Demande de renouvellement de fonds.....	24
 C- Edition du relevé détaillé provisoire des paiements et contrôle.....	24
 D- Préparation de la demande de renouvellement de fonds.....	25
 E- Envoi de la demande de renouvellement de fonds.....	25
 F- Demande de paiement direct.	26
 III- Les difficultés rencontrées.....	28
 IV- Les relations humaines entre les employés.....	28
 V – Les recommandations.....	28
Conclusion.....	29

REMERCIEMENTS ET DEDICASSES :

Avant tout développement sur cette expérience professionnelle, il est opportun de commencer ce rapport de stage par des remerciements, a ceux qui m'ont beaucoup appris au cours de ce stage, et même ceux qui ont eu la gentillesse de faire de ce stage un moment très profitable.

Je remercie mes très chers parents qui m'ont toujours soutenus de prêt et de loin et tous les membres de ma famille.

Je remercie mon grand frère et ami Dolele Sylla qui est toujours présent a mes cotes dans toutes mes épreuves. Je remercie également le Haut commissaire de l'OMVS d'avoir participé à ma formation en me donnant ce stage.

Aussi, je remercie mon maitre de stage Monsieur ASSANE NIANG, comptable du PGIRE, qui m'a formé et accompagné tout au long de cette expérience professionnelle avec beaucoup de patience et de pédagogie.

Je dédie ce document à mes très chers parents et à tous mes amis : Charles Atmane Gaye, Mouhamadou Moustapha Seck, Lamine Sene, Medoune Sow, Galo Diagne, Moussa Ndiaye, Mansour Gueye, Pape Seck, Pape Djamel Lam.

INTRODUCTION :

Du 17 Février au 17 Mai 2010 j'ai effectué un stage à l'OMVS au niveau du projet PGIRE (Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau).

Plus largement ce stage a été l'opportunité pour moi d'appréhender la nécessité d'un tel projet dans les pays en voie de développement et la complexité de sa gestion financière

Au delà d'enrichir mes connaissances, ce stage m'a permis de comprendre l'importance de ce stage pour l'obtention de mon diplôme en fin de cycle

Avec mon maître de stage, le comptable du PGIRE, j'ai pu apprendre dans d'excellentes conditions comment procéder à une bonne gestion financière du projet

L'élaboration de ce rapport a pour principale source les différents enseignements tirés des pratiques journalières des tâches auxquelles j'étais affecté

En vue de rendre compte de manière fidèle et analytique des mois passés au sein de l'organisation, il apparaît logique de présenter le projet puis d'envisager le cadre du stage en montrant comment se fait la gestion financière

Première partie : présentation du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE)

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les quatre États riverains du bassin du fleuve Sénégal (la Guinée, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal) comptent parmi les vingt-cinq pays les plus pauvres au monde. On estime à 35 millions d'habitants la population riveraine totale de ces quatre pays, dont 12 millions vivant dans le bassin. Le taux de croissance démographique quant à lui est estimé à 2,7 %, et la population devrait doubler tous les 25 ans. Tous les États riverains du fleuve sont confrontés à des déficits énergétiques et à une demande croissante, ce qui constitue une entrave à leurs performances économiques. Or, on estime le potentiel hydroélectrique du bassin à 1 200 MW dont moins de 25 % sont actuellement exploités. La sécurité alimentaire représente également un besoin vital dans le bassin, mais, une fois encore, le potentiel des terres irrigables est estimé à 320 000 ha dont moins de 32 % sont actuellement mis en valeur. Aussi le stockage accru des eaux et le renforcement des ouvrages, auxquels s'ajoutent une mise en valeur et une gestion intégrées des ressources en eau, s'avèrent essentiels pour satisfaire la demande croissante d'eau et de ressources alimentaires, et pour assurer une croissance durable, ainsi que le bien-être des populations vivant dans le bassin. En outre, les maladies d'origine hydrique associées aux grands ouvrages, notamment la schistosomiase et le paludisme ont connu une expansion progressive, affectant de ce fait la santé des populations du bassin et la productivité économique. La couverture des interventions de lutte contre le paludisme et la schistosomiase dans les quatre États riverains et dans le bassin du fleuve compte parmi les plus faibles au monde.

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) créée en 1972 avec pour mandat de sécuriser les économies des États concernés et d'atténuer la vulnérabilité des conditions de vie des populations par la mise en valeur des ressources hydriques et

énergétiques. A cet effet, elle a conçu après le PASIE et dans la logique du GEF, un important projet intitulé « Projet de Gestion Intégrée de Ressources en Eau et de Développement des Usages multiples du Bassin du Fleuve Sénégal ».

II. PROJET DE GESTION INTEGRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE DEVELOPPEMENT DES USAGES MULTIPLES

II.1 Objectifs et résultats attendus ?

De manière générale, le programme vise à aider l'OMVS à assurer une gestion intégrée des ressources en eau avec des effets à court, moyen et long termes.

L'objectif de développement du programme de mise en valeur intégrée des ressources en eau qui comprend deux phases (PGIRE 1 et 2) est de renforcer l'intégration régionale à travers l'OMVS afin que le développement des usages multiples de l'eau favorise la croissance et partant l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

La réalisation de cet objectif passe par :

- i.) la consolidation et la modernisation des institutions, du cadre juridique et technique du bassin du fleuve Sénégal pour mieux servir les quatre États riverains,
- ii.) l'exécution d'activités concrètes de mise en valeur des ressources en eau au niveau local permettant de générer suffisamment de revenus pour réduire la pauvreté, et
- iii.) la définition et la préparation d'une nouvelle infrastructure à objectifs multiples pour mobiliser le potentiel d'énergie hydroélectrique identifié dans le bassin. Ce sont au total deux millions de personnes ciblées par la première phase qui devraient bénéficier de ce projet. L'intervention du projet se concentrera sur des domaines prioritaires situés dans les quatre États riverains, notamment dans le haut-bassin, la moyenne-vallée et le delta.

Les indicateurs de résultats envisagés pour le projet sont :

- a) les mécanismes juridiques, institutionnels et financiers de l'OMVS sont actualisés et entièrement opérationnels pour lui permettre d'assumer son rôle ;
- b) des activités viables à buts multiples liées aux ressources en eau sont mises en œuvre pour favoriser la création de revenus et la réduction de la pauvreté au niveau local ; et
- c) un cadre de planification et de gestion régionale est élaboré pour assurer une mise en valeur économiquement, écologiquement et socialement responsable des ressources en eau.

III. LES COMPOSANTES DU PROJET (PGIRE 1)

Bien que la première phase ne porte pas directement sur des investissements de grandes infrastructures hydroélectriques, elle mettra en place le cadre permettant de s'engager à l'avenir sur cette voie. Cette première phase comprend les trois principales composantes suivantes :

Composante 1 : Développement institutionnel régional des ressources en eau (8,1 millions de dollars. La première composante appuiera des actions entreprises au niveau régional pour consolider et renforcer les politiques, les plans et les mesures ayant trait à la mise en valeur intégrée des ressources en eau. La mise en œuvre du cadre inclusif fait appel non seulement au renforcement du savoir institutionnel et des capacités techniques mais aussi au renforcement des cadres juridiques, institutionnels et financiers. Les activités prévues au titre de cette première composante permettront de mener les actions ci-après.

- a. *Modernisation de l'OMVS et renforcement des capacités institutionnelles.* Cette sous-composante appuiera la réforme institutionnelle de l'OMVS et renforcera les capacités techniques et de gestion tout autant que les systèmes de suivi et d'évaluation. Les activités de coordination institutionnelle, de communication, d'échange d'informations et

de participation des parties prenantes représentées au sein des institutions pertinentes¹ seront également améliorées, renforçant du coup la gestion du réseau et de l'information de l'OMVS. Cela implique :

- i. L'évaluation, le renforcement et la consolidation des capacités de l'OMVS pour gérer au mieux son patrimoine notamment ses infrastructures y compris l'amélioration des capacités des agences de barrages) ;
- ii. la modernisation de l'OMVS, notamment la mise en place des institutions issues de la réforme, la définition d'outils de gestion des ressources humaines, de suivi et d'évaluation de la performance, l'amélioration de l'accès à l'information et de la circulation de celle-ci pour plus de responsabilité et de transparence à tous les niveaux ;
- iii. la modernisation et le renforcement des structures techniques et humaines des cellules nationales, notamment la coordination et la collaboration avec les structures de l'OMVS ;
- iv. la modernisation de la Commission permanente des eaux de l'OMVS pour y intégrer des modalités permettant de prévenir la surexploitation de la ressource et de gérer aussi bien des usagers de l'eau ayant des intérêts divergents que la résolution de conflits ;
- v. la coordination et la collaboration stratégiques de l'OMVS avec les organismes techniques nationaux en charge de l'eau et de l'agriculture tels que la SAED, la SONADER, le PDIAM et la Direction nationale du Génie Rural (DNGR) dans les domaines des échanges d'expériences, des meilleures pratiques et des outils de gestion des ressources en eau ;

- vi. l'application des dispositions de la Charte des eaux du fleuve Sénégal afin de prendre en compte les questions environnementales et sociales dans la mise en valeur des ressources en eau dans le contexte du bassin ;
- vii. le renforcement des organisations locales telles que les associations des usagers de l'eau et les coopératives féminines.
- b. *Faciliter et accélérer l'adhésion de la Guinée à l'OMVS.* La poursuite du dialogue sur le cadre inclusif passe par la mise à jour et l'adaptation des institutions et des instruments juridiques de l'OMVS pour faciliter l'adhésion de la Guinée en tant que quatrième Etat riverain. Cela se traduira par i) l'actualisation du cadre juridique et institutionnel de l'OMVS ; ii) la préparation des instruments juridiques supplémentaires nécessaires à assurer la mise en œuvre effective du cadre inclusif en conformité avec les principes de la Charte des eaux ; et iii) la définition d'une nouvelle clé de répartition qui tienne compte de l'adhésion de la Guinée en qualité de nouveau membre de l'OMVS.
- c. *Réhabilitation du Centre de documentation de l'OMVS.* La protection du patrimoine historique et l'élargissement du réseau d'information et de diffusion du savoir de l'OMVS nécessite la réhabilitation du Centre de documentation du bassin du fleuve Sénégal à Saint-Louis. Les activités entreprises viseront à :
- réhabiliter, améliorer et sécuriser les bâtiments ;
 - acquérir du matériel d'archivage et de mise en place d'une bibliothèque ;
 - former le personnel du centre et renforcer ses capacités de gestion ;
 - faciliter l'accès aux informations pertinentes disponibles sur l'Internet ; et soutenir ou établir des conventions spécifiques avec d'autres institutions telles que l'Institut fondamental de l'Afrique noire (IFAN), l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD), ainsi qu'avec des universités pour une gestion et une diffusion plus efficaces de l'information relative au bassin.

Composante 2 : Mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local (96,4 millions de dollars). Dans le but de promouvoir des activités génératrices de revenus à la base, et de s'assurer que les retombées rejaillissent sur l'ensemble du bassin, la présente composante comprend un certain nombre d'activités fondamentales se rapportant à la mise en valeur des ressources en eau dans quelques sous-bassins. Cette approche permet aussi de s'assurer de l'appropriation et de l'engagement à part entière de la population riveraine afin de protéger les investissements déjà consentis et ceux à venir. Les activités prévues seront entreprises dans des zones ciblées et propices à l'obtention rapide de résultats sur le terrain. Elles sont conçues de manière à assurer une bonne répartition des responsabilités assignées aux organismes techniques pertinents et leur obligation à rendre des comptes, tout en veillant à la participation et à l'implication des parties prenantes dans la prise de décision.

L'OMVS et les États riverains ont utilisé trois principales catégories de critères, techniques, sociaux et politiques, pour identifier les zones qui ont été sélectionnées. Les critères techniques se rapportaient aux besoins nationaux d'infrastructure en adéquation avec ces zones. Les critères sociaux avaient principalement trait au niveau de pauvreté et au nombre de groupes vulnérables dans l'ensemble du bassin. Enfin, les critères politiques étaient liés à l'objectif visé par les États de rééquilibrer les activités de développement à travers le bassin. C'est au moyen d'une démarche participative que s'est fait le choix des zones et des activités s'y rapportant afin de constituer le premier ensemble d'interventions dans le bassin. L'intensification de ces interventions sera traitée dans le *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du fleuve Sénégal* qui fait l'objet de la composante 3. Les zones prioritaires retenues pour la conduite des actions sont : le haut-bassin en Guinée (régions de Mamou et de Labé) ; le haut-bassin au Mali (les cercles de Bafoulabé et de Kayes) ; la moyenne-vallée au Sénégal (les départements de Matam et de Dagana) et la moyenne-vallée et le delta en Mauritanie (les wilayas de Gorgol et de Trarza). Les activités retenues au niveau local figurent ci-après :

- a. *Développement de la petite infrastructure hydraulique et des activités connexes.* Cette sous-composante facilitera la culture de décrue, l'expansion et la réhabilitation des

ouvrages d'irrigation et de drainage dans les zones appropriées. Les activités principales s'y rapportant consisteront à : i) concevoir et construire des infrastructures permettant d'améliorer l'accès à l'eau d'irrigation (ouvrages de vidange et de remplissage, stations de pompage, voies d'eau, etc.) et à sa fourniture ; ii) dispenser des formations relatives aux méthodes d'irrigation appropriées et aux techniques de diversification et d'amélioration des cultures s'y rapportant pour permettre aux agriculteurs d'opérer des choix judicieux de pratiques agricoles viables, iii) identifier des options adéquates aussi bien pour les produits agricoles que pour leur transformation et leur commercialisation.

- b. *Amélioration de la pêche traditionnelle.* Cette sous-composante contribuera au développement de la pêche traditionnelle. Les activités principales s'y rapportant consisteront à : i) promouvoir des pratiques plus efficaces dans le domaine de la pêche et de la production, ii) favoriser l'accès des pêcheurs aux techniques modernes pour améliorer leurs conditions de vie (formation et matériels tels que les filets, les embarcations, ainsi que les moyens de transformation et de conservation), et iii) appuyer le renforcement institutionnel pour assurer un développement durable des activités de pêche.
- c. *Protection des ressources en eau.* Cette sous-composante appuiera la planification et la gestion des terres et de l'eau à l'échelon communautaire et des sous-bassins dans le but d'assurer une mise en valeur durable des ressources et de fournir aux populations locales des outils et des mécanismes pour un développement approprié. Les activités principales s'y rapportant consisteront à : i) recenser des zones clés et élaborer des plans en vue d'instaurer des activités génératrices de revenus qui reposeront sur le potentiel en terres et en ressources en eau, ii) lancer des programmes de reconstitution et d'entretien des berges du fleuve, iii) aménager des bas-fonds pour y entreprendre des activités génératrices de revenus et iv) soutenir le développement de l'agroforesterie à travers l'établissement d'une carte et d'un programme de reboisement, ainsi que des formations s'y rapportant.
- d. *Lutte contre les maladies d'origine hydrique.* Cette sous-composante soutiendra les efforts visant à réduire la morbidité liée au paludisme et à la schistosomiase au sein des populations locales. Fondée sur une interprétation stricte de la notion d'activités

régionales, cette sous-composante se limite aux activités ayant une justification sous-régionale évidente et laisse aux programmes nationaux les activités particulières jugées adéquates et spécifiques aux pays. Le recours à des partenaires d'exécution au moyen de la sous-traitance jouera un rôle crucial dans l'exécution efficace et sans heurt de cette sous-composante. Les activités principales s'y rapportant consisteront à : i) assurer la distribution à grande échelle de moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet durable et à vulgariser d'autres mesures appropriées de lutte contre les vecteurs (par exemple la pulvérisation d'insecticides dans les maisons et l'épandage de larvicides) ; ii) instaurer des mesures de lutte contre les effets sanitaires et d'atténuation se rapportant à des activités de mise en valeur des ressources en eau telles que le désengorgement des canaux d'irrigation et de drainage ; iii) appliquer le Praziquantel et l'Albendazole contre la schistosomiase en traitement de masse ; et iv) entreprendre la surveillance des maladies et la recherche opérationnelle dans le cadre d'activités conjointes de lutte contre le paludisme et la schistosomiase.

Composante 3 : Planification régionale intégrée et multisectorielle (5,5 millions de dollars).

Le *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du fleuve Sénégal* (SDAGE) tiendra compte de tous les secteurs pertinents pour une planification, une utilisation et une gestion optimales et durables des ressources en eau du bassin ; il permettra en outre de mettre à disposition les informations pertinentes indispensables pour prendre des décisions opportunes. Le SDAGE complètera également les efforts en cours dans le cadre du Pool énergétique ouest-africain (WAPP). Les activités prévues au titre de cette composante permettront de mener les actions ci-après :

- a. *Élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel.* Dans le cadre global de ce Schéma d'aménagement et de gestion, les activités de cette sous-composante consisteront à : i) réaliser des évaluations et à préparer plusieurs études d'évaluation se rapportant aux investissements à objectifs multiples et multisectoriels potentiels prévus dans le bassin qui intégreront des questions d'ordre technique, politique, économique, environnemental et social (y compris la santé), ii) préparer le *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du fleuve Sénégal*, ainsi que des plans de mise en valeur des sous-bassins qui



guideront au mieux l'OMVS et les États membres dans le travail de gestion décentralisée de la ressource.

- b. *Appui aux activités de préinvestissement en faveur du projet hydroélectrique de Gouina.* Cette sous-composante vise à soutenir l'OMVS en vue d'accélérer les activités de préinvestissement nécessaires à la réalisation rapide du projet hydroélectrique de Gouina afin de contribuer à réduire le déficit croissant de l'approvisionnement en électricité qui se traduit par un délestage fréquent dans les États membres de l'OMVS. Les principales activités de cette sous-composante concernent : i) la préparation et la diffusion du plan de gestion environnementale et du plan d'action de réinstallation liés au projet hydroélectrique de Gouina, y compris le raccordement à l'actuel réseau de transport d'électricité de 225 kV de l'OMVS ; et ii) la préparation de cahiers des charges devant servir à un appel d'offres visant à choisir un entrepreneur pour mettre en œuvre le projet hydroélectrique de Gouina dans le cadre d'un contrat DBOT.
- c. *Appui aux activités de préinvestissement en faveur des projets de barrages à buts multiples de l'OMVS (Balassa, Boureya, Gourbassi et Koukoutamba).* Cette sous-composante visera à : i) aider l'OMVS à préparer des études de faisabilité globales et, si nécessaire, à actualiser des études antérieures, en vue de la réalisation des projets de barrages à buts multiples qui seront construits dans le bassin à Gourbassi (sur la Falémé au Mali), à Balassa, à Bouréya, et à Koukoutamba, localités situées en Guinée en amont du barrage de Manantali ; la réalisation de ces projets ayant été organisée par ordre de priorité collectivement par les États riverainsⁱ ; ii) préparer une évaluation des choix et une évaluation environnementale stratégique conduite à l'échelle régionale en vue de la réalisation future de ces installations dans le bassin. C'est également au titre de cette sous-composante que se feront les évaluations pertinentes permettant de définir la nature et la portée des sauvegardes environnementales et sociales devant être examinées pour chacun des sites.
- d. *Dispositions permettant d'assurer la participation des parties prenantes à l'élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel.* Le but visé est de faciliter les efforts

consentis pour rechercher le consensus et mobiliser le soutien en faveur des projets hydroélectriques bien avant leur réalisation effective et le début des travaux y afférents.

Composantes	(en milliers de dollars)						
	IDA	%	Cofinancement par les États	%	Cofinancement par les bailleurs de fonds	%	Total
Mise en valeur des ressources en eau au niveau régional	8 100	63,7	1 364	10,7	3 257	25,6	12 721
Mise en valeur intégrée des ressources en eau au niveau local	96 400	83,5	9 700	8,4	9 311	8,1	115 411
Élaboration du Schéma régional intégré et multisectoriel	5 500	43,6	935	7,4	6 178	49,0	12 613
Coût total du projet	110 000	78,2	11 999	8,5	18 746	13,3	140 745
Coûts initiaux	0		0		0		0
	110 000	78,2	11 999	8,5	18 746	13,3	140 745

Le tableau suivant présente le récapitulatif du coût total des composantes du projet, y compris les montants sous forme de cofinancement provenant des États riverains et des bailleurs de fonds.

IV. EXÉCUTION DU PROJET

L'exécution du projet sera confiée à l'*Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal* (OMVS) qui est une institution à vocation régionale. La Banque signera un accord de financement avec chacun des quatre États membres et un accord de projet avec l'OMVS. Le produit de ces quatre crédits sera mis à la disposition de l'OMVS dans le cadre d'accords subsidiaires passés entre chacun des États membres et l'OMVS et ses cellules nationales assureront la coordination et l'exécution des activités du projet pour le compte des quatre États riverains. Une partie des activités du projet sera réalisée par des organismes d'exécution, les cellules nationales de l'OMVS ou en coordination avec le Réseau régional ouest-africain de l'Initiative « Faire reculer le paludisme ». En tant que de besoin, l'OMVS recrutera un personnel supplémentaire dont elle prendra en charge la rémunération en droite ligne de l'engagement à long terme et dans le souci de garantir la viabilité du projet pour son exécution efficace et efficiente et sa continuité. Le dispositif institutionnel relatif à l'exécution, au suivi et à l'évaluation de l'APL dans le cadre du programme PGIRE se présente ainsi qu'il suit :

L'OMVS : Au niveau régional, le projet sera localisé au sein du Haut-Commissariat de l'OMVS. Le Haut-commissariat sera toutefois renforcé par une expertise supplémentaire dans l'exécution de ce projet. L'OMVS signera des protocoles d'accord avec les ministères compétents pour l'exécution des activités au niveau national. Cela se traduira au plan opérationnel par la conclusion de contrats de performance avec les organismes techniques concernés, en tenant compte de leur compétence et de leur expérience. A titre d'illustration, il a été convenu que les unités techniques telles que la SAED, la SONADER, le PDIAM et le DNNGR auront la responsabilité de l'exécution de l'ensemble des activités liées à l'agriculture.

Les Directions Nationales de pêche auront la responsabilité des activités liées à la pêche.

Le Comité Régional de Pilotage. Cet organe qui a été établi par le Conseil des ministres de l'OMVS continuera à assurer la supervision de toutes les initiatives soutenues par le prêt-

programme évolutif relatif au projet. À ce titre, le comité régional de pilotage, qui se réunit deux fois par an, donnera des directives à l'OMVS et à ses cellules nationales et, de façon formelle, passera en revue et approuvera les activités envisagées dans le cadre du programme PGIRE.

Le Réseau Régional Ouest-africain de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » jouera principalement un rôle de coordination des activités du secteur de la santé et des partenaires de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » intervenant dans le bassin du fleuve Sénégal, en vertu du mandat sous-régional qu'il a reçu des partenaires de l'Initiative. Il aura également un rôle dans l'organisation de la collecte des données de base dans les zones du projet et la mise en place d'un système de suivi du programme en synergie avec les systèmes d'informations sanitaires existants, mais principalement utilisé aux fins de gestion du projet, l'établissement des rapports n'étant pas systématique. Le Réseau Régional Ouest-Africain de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » devrait également assister les ministères en charge de la santé dans les processus de planification et de budgétisation des actions de lutte contre le paludisme, en particulier, le déploiement et le suivi à l'aide de l'outil de budgétisation pour les goulots d'étranglement afin de maximiser la capacité d'exécution et étendre les zones de couverture dans le bassin.

Les Cellules Nationales de l'OMVS auront entre autres responsabilités, le suivi, la coordination et la supervision des activités menées au niveau national sous des contrats de performance signés avec l'OMVS.

Le réseau d'écoles et facultés de médecine. Des contrats de services de consultants seront signés avec un réseau d'écoles et facultés nationales de médecine à l'effet de renforcer leur capacité de surveillance et de soutenir la recherche opérationnelle sur la base des termes de référence conçus conjointement par les ministères en charge de la santé et le Réseau régional ouest-africain de l'Initiative « Faire reculer le paludisme » .

La SAED (Sénégal), la SONADER (Mauritanie), le PDIAM (Mali) et la DNGR (Guinée) sont les quatre organismes qui assureront l'exécution de certaines activités de la composante

2 respectivement dans les quatre États riverains. Ces différents organismes œuvrent pour le développement dans le secteur agricole.

Les Directions Nationales des Pêches du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie exécuteront les activités de pêche.

Les partenaires d'exécution fourniront un appui adapté à chaque État pour une meilleure lutte anti vectorielle concernant le paludisme et la distribution des médicaments contre la schistosomiase dans les districts et les aires de santé ciblés dans le bassin, selon les normes et les règles régionales définies par les différents ministères en charge de la santé et en étroite coordination avec les représentants de ces départements ministériels (tels que les inspecteurs de district, les inspecteurs régionaux). L'activité principale consistera à distribuer les moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet durable, partant directement de l'entrepôt à la communauté, et à s'assurer de leur utilisation effective. À cet effet, les campagnes de marketing social, des campagnes ciblées et d'autres systèmes avérés de distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide à effet durable seront mises à contribution. Parallèlement, les partenaires d'exécution devraient renforcer la capacité technique des prestataires de service sur le terrain (les prestataires publics et privés) ainsi que les compétences de la communauté et de l'administration locales en matière de gestion. Ainsi, ils sont appelés à jouer un double rôle de catalyseur et de facilitateur. L'annexe 6 donne de plus amples informations sur ces institutions.

a. Suivi et évaluation des réalisations/résultats

La portée et l'ampleur de ce projet multisectoriel à vocation sous-régionale requièrent un système de suivi-évaluation à la fois fort et décentralisé pour faciliter la collecte systématique des données dans chacun des quatre États riverains. Il est important de disposer de la capacité de suivi et d'évaluation dans les domaines d'intervention spécifiques pour assurer le suivi des informations à inclure dans une banque de données centrale au niveau de l'OMVS. Ces données seront suivies par rapport à chacun des indicateurs identifiés dans le cadre des résultats par pays. L'OMVS en fera des synthèses nationales et régionales. L'accent sera mis sur la collecte des données relatives à l'efficacité et à l'efficience de

l'exécution et de la réalisation du projet, notamment en rapport avec les résultats et l'impact. Les données relatives aux résultats seront suivies durant la première phase du projet. Les enquêtes de référence sur les données socio-économiques ont bénéficié d'un appui du Mécanisme de financement de la préparation des projets et seront disponibles au moment de l'évaluation. Les déclencheurs de la phase 2 seront également inclus dans le processus global de suivi et d'évaluation du projet. Le service de l'Observatoire de l'environnement aura la responsabilité générale du suivi et d'évaluation.

Par ailleurs, le contrôle classique des procédures de passation des marchés et de contrats, l'établissement des rapports de suivi financier et des rapports d'avancement trimestriels par l'OMVS, la réalisation des audits annuels indépendants portant sur le projet et les états financiers de l'OMVS, ainsi que les missions régulières de supervision seront effectués durant l'exécution du projet.

DEUXIEME PARTIE : LA GESTION FINANCIERE DU PROJET PGIRE :

II. CADRE DU STAGE :

II.1 LES TRAVAUX EFFECTUES ET LES APPORTS DU STAGE :

Au cours de ce stage, j'ai eu l'opportunité de découvrir le métier du comptable sous toutes ses formes. Ce comptable était celui d'un projet de développement financé par la Banque Mondiale et mis en place par l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal. Aussi j'ai eu l'opportunité de comprendre de manière globale les difficultés que les employés pouvaient rencontrer dans l'exercice.

Pour une meilleure compréhension des tâches que j'ai pu effectuer, il apparaît approprié de traiter en première lieu des encaissements et des décaissements puis de traiter de manière détaillée les tâches que j'ai eu à effectuer

II.2 LES ENCAISSEMENTS ET LES DECAISSEMENTS :

Au cours de ce stage, j'ai passé le plus clair de mon temps à faire des vérifications sur les encaissements de ressources et les décaissements des dépenses afin de vérifier l'exactitude du budget d'un atelier du projet ou d'une réunion en somme une activité du PGIRE.

- LES ENCAISSEMENTS :

Ils proviennent des financements des partenaires avec comme principal bailleur la Banque Mondiale et la participation des pays membres de l'OMVS (la contrepartie).

- LES CONDITIONS DES DIFFERENTES METHODES DE DECAISSEMENT

Retraits de fonds – procédures

- ❖ La Banque doit s'assurer que les fonds de ses crédits ne servent qu'aux fins stipulées dans les documents.
- ❖ Il existe deux procédures de décaissement – l'option retrait et l'option engagement spécial.

Montant minimum des demandes

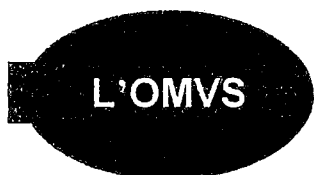
- ❖ La lettre de décaissement indique le montant minimum des demandes
- ❖ Avec compte spécial le montant représente généralement 20% de l'avance déposée au compte
- ❖ Il n'y a pas de montant minimum pour les demandes de réapprovisionnement du compte spécial.

Conditions de décaissement

- ❖ Les conditions du crédit / dont doivent être respectées
- ❖ L'OMVS soumet un spécimen de signature de la/les personne/s autorisée/s à signer la demande
- ❖ La demande doit être un original indiquant le montant à payer et comportant toutes les instructions de paiement
- ❖ La demande doit être accompagnée de pièces attestant l'admissibilité des biens, travaux ou services rendues.
- ❖ Utilisation des Etats Récapitulatifs et Relevés de Dépenses.
- ❖ Respect du seuil minimum autorisé pour les Paiements Directs, les Remboursements et les Engagements Spéciaux.

Méthodes de décaissement

Remboursement



1-Facture



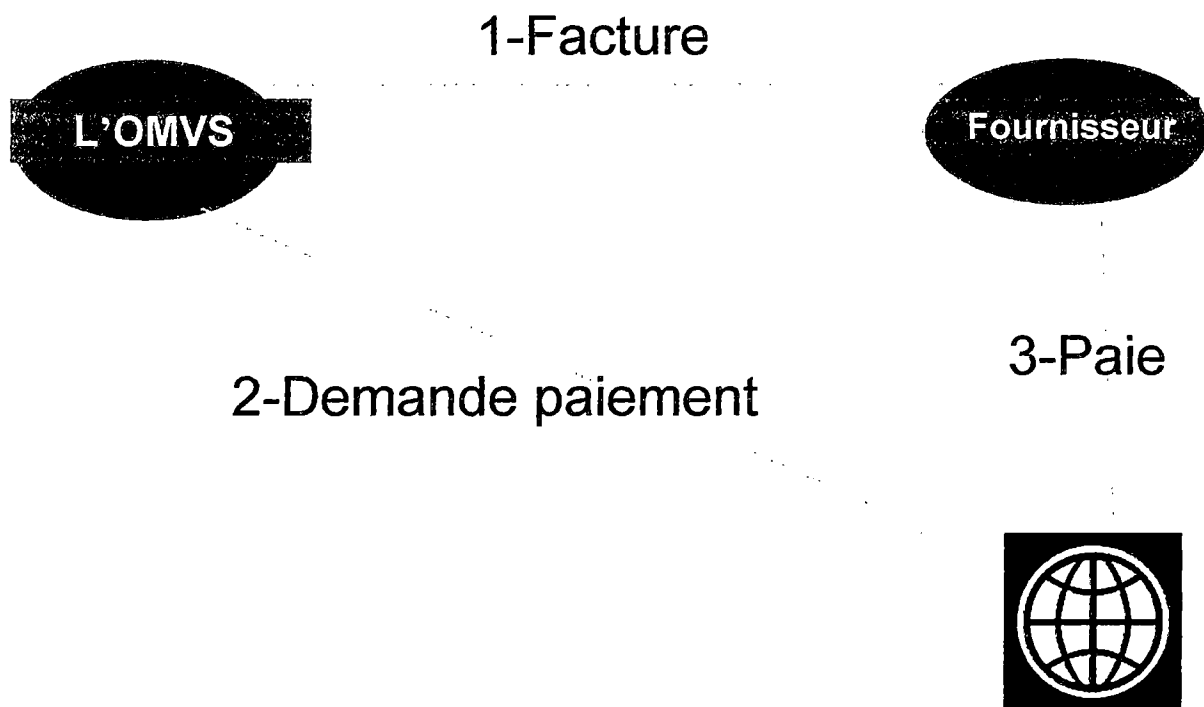
2-Paie

3-Demande remboursement



4-Rembourse

Paiement Direct



Relevés de dépenses

- ✦ Pour tout contrat sous le seuil négocié pour chaque catégorie du crédit
- ✦ Les relevés de dépenses sont la seule pièce justificative nécessaire
- ✦ Les documents originaux doivent être gardés par le service financier du projet en vue de servir de pièces justificatives pour l'audit.

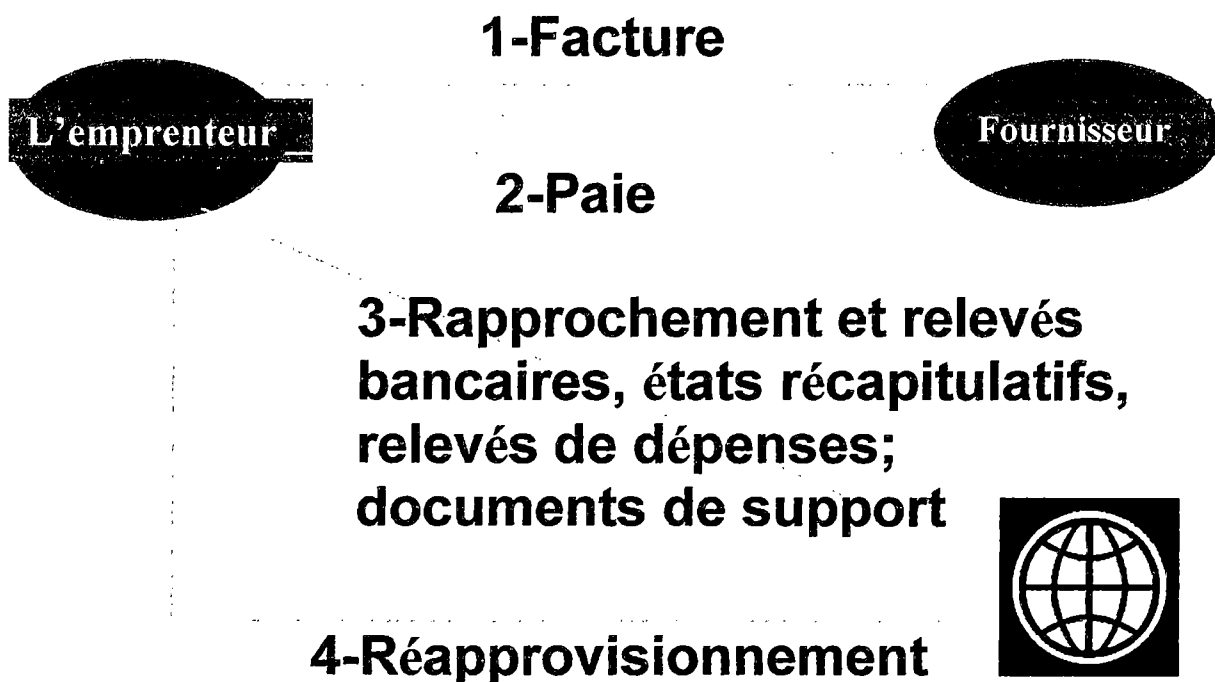
Comptes spéciaux

- ✦ Des fonds renouvelables alimentés par le versement d'une avance prélevée sur le crédit de la Banque
- ✦ Exclusivement destinés au règlement de la part des dépenses admissibles
- ✦ L'accord règle les avances, les reconstitutions, l'audit et le recouvrement de l'avance

Objectifs Principales :

- ❖ Rendant les fonds facilement accessibles
- ❖ Réduisant la durée du processus de paiement
- ❖ Réduisant le nombre des demandes de retrait
- ❖ Donnant à l'emprunteur une meilleure maîtrise des informations concernant les paiements
- ❖ Réduisant le nombre des documents à envoyer à la Banque surtout lorsqu'il y a des relevés de dépenses.

Réapprovisionnement



Passation des marchés

- ❖ La plus grande raison pour les retards de décaissements

- ❖ Seulement les contrats au dessus du seuil préalable doivent être enregistrés dans le système de la Banque Mondiale et les paiements doivent être justifiés avec des documents de support.

La clôture des crédits /dons

Recouvrement des comptes spéciaux (1)

Objet :

De réduire progressivement les dépôts dans le compte spécial, de telle sorte qu'il soit complètement épuisé à la date de clôture du prêt, ou au plus tard au dernier délai de la réception des demandes de retrait et des pièces justificatives requises.

Le recouvrement commence habituellement:

- ❖ Lorsque le solde non décaissé du crédit / don (à l'exclusion des engagements spéciaux) est égal au double du montant du compte spécial

OU

- ❖ Lorsque l'on est à moins de six mois de la date de clôture

Lorsque les rapports financiers sont utilisés pour le décaissement :

- ❖ Le recouvrement doit être automatique
- ❖ Les avances doivent devenir de plus en plus petites et moins fréquentes vers la fin du projet
- ❖ Le montant du solde du compte désigné doit baisser progressivement jusqu'à zéro vers la fin de la période de grâce
- ❖ Ceci doit également se produire chaque fois que les prévisions sont utilisées comme base des avances.

II-3 PROCEDURES DES TRAITEMENTS DE DEMANDE DE RETRAIT DE FONDS

A - DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

La procédure comprend trois (3) étapes :

- ✓ Réception de la facture
- ✓ Contrôle et approbation de la facture
- ✓ Enregistrement et classement de la facture

Etape 1 : Réception de la facture

Après imputation, la secrétaire ;

- Enregistre la facture dans le registre des factures ;
- Appose le cachet « courrier arrivé » sur la facture ;
- Transmet au comptable;

la facture et les pièces accompagnées du registre pour décharge.

Etape 2 : Contrôle et approbation de la facture

Le Comptable :

- ✓ Recherche le marché relatif au fournisseur dans le registre des marchés ;
- ✓ Effectue la vérification arithmétique des montants facturés ;
- ✓ Contrôle que le montant facture est conforme à l'échéancier de facturation prévu au marché ;

Il procède ensuite à la certification de la facture en relation avec l'initiateur du marché.

En cas de non-conformité, il :

- ✓ Classe la liasse de factures dans le dossier des «factures litigieuses» ;
- ✓ Suit le règlement du litige en relation avec le spécialiste en passation de marchés et le Coordinateur.

En cas de conformité, il appose le cachet « certifie conforme » sur la liasse de factures et y appose le cachet « imputation budgétaire » et indique les imputations à faire.

Etape 3 : Enregistrement et classement de la facture

Après certification de la liasse de factures, le comptable.

- ✓ enregistre la facture
- ✓ appose le cachet »comptabilisé » sur la facture
- ✓ Classe la liasse de factures dans le dossier »factures en instance de règlement ».

B- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE FONDS

Préparation du relevé détaillé des dépenses

Le comptable effectue la sélection des dépenses devant faire partie de la demande de renouvellement.

Il prépare le relevé des paiements comprenant :

- ✓ Le numéro de la pièce ;
- ✓ La date de la facture ;
- ✓ La référence de la pièce ;
- ✓ Le montant de la dépense effectuée.

Le comptable procède à la sélection des dépenses à prendre en compte dans la demande de renouvellement.

C - EDITION DU RELEVÉ DÉTAILLÉ PROVISOIRE DES PAIEMENTS ET CONTRÔLE

A la suite de la sélection des dépenses, le comptable déclenche le traitement informatique d'édition. Cette procédure permet d'avoir la liste de toutes les pièces sélectionnées mais non prises en compte dans une demande avec une demande avec un classement des pièces par catégories de dépenses. Un relevé provisoire est édité par le comptable qui procède au rapprochement entre le relevé détaillé des paiements et l'état de rapprochement bancaire du compte spécial.

En cas d'anomalie, le comptable corrige dans le module de comptabilité générale l'anomalie au niveau de la pièce s'il s'agit d'une erreur de pointage des dépenses en instance et relance le traitement d'élaboration et d'édition du relevé des dépenses.

S'il n'y a pas d'erreur, le comptable lance l'édition définitive du relevé des dépenses.

D - PREPARATION DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE FONDS

Après édition du relevé détaillé définitif, le comptable constitue le dossier de demande de renouvellement de fonds. Le dossier doit comprendre les éléments suivant :

- ✓ La lettre de demande de remboursement ;
- ✓ L'état récapitulatif des dépenses par catégories
- ✓ Les relevés bancaires attestant la réalité des dépenses
- ✓ Le relevé détaillé des dépenses effectuées ;
- ✓ L'état de rapprochement bancaire
- ✓ Les pièces justificatives de dépenses supérieures ou égales à 300 000 FCFA ;
- ✓ Un état certifié des dépenses inférieures à 300 000 FCFA ;
- ✓ Une lettre de transmission.

Le comptable transmet le dossier de renouvellement au Coordinateur Régional du Projet OMVS-GEF qui :

- ✓ Contrôle que la demande de renouvellement des fonds est établie conformément aux règles édictées par l'IDA
- ✓ Vérifie que les dépenses sont correctement justifiées et que les totaux sont exacts.
- ✓ Contrôle que l'état récapitulatif des dépenses par catégorie et l'état de rapprochement bancaire du compte spécial sont correctement établis.

E - ENVOI DE LA DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE FONDS

- Le Coordinateur Régional du Projet après contrôle transmet le dossier de demande de remboursement accompagné de la lettre de transmission au Haut

Commissariat qui vise la demande de renouvellement et l'état des dépenses à certifier. - Le dossier de demande de renouvellement approuvé par le Haut Commissaire de l'OMVS et la duplication de ce dossier par la secrétaire en trois copies :

- ✓ Une copie destinée à l'IDA.
- ✓ Une copie archivée.
- ✓ Une copie destinée à la comptabilité.

La secrétaire enregistre le dossier de remboursement à envoyer à l'IDA dans le registre « courrier départ » en inscrivant :

- ✓ Le numéro du courrier ;
- ✓ La date d'expédition ;
- ✓ La destination ;
- ✓ L'objet.

F- DEMANDE DE PAIEMENT DIRECTE

1 - Marquage de la dépense à présenter en paiement direct

Le recours au paiement direct se fera pour les dépenses d'un montant supérieur à 100 000 dollars pour les biens ou consultants firmes et à 50 000 dollars pour les consultants individuels.

2- Edition du relevé des paiements directs

Après sélection des dépenses par marquage effectué sur le logiciel comptable, le comptable édite le relevé détaillé des paiements à effectuer.

3- Etablissement de la demande de paiement direct

a) Préparation de la demande de paiement direct

Le comptable élabore la demande de paiement direct en établissant :

- ✓ Une demande de paiement direct (suivant modèle document utilisé par le PASI) ;

- ✓ Un état récapitulatif des dépenses par catégories (suivant modèle document utilisé PASI) ;
- ✓ Un relevé détaillé des paiements à effectuer (suivant modèle document utilisé par le PASI) ;

Le comptable joint au dossier de demande de paiement direct :

- ✓ Un exemplaire du marché ou du bon de commande
- ✓ Un rapport certifié sur l'état d'avancement des travaux lorsqu'il s'agit d'un paiement échelonné suivant le niveau d'exécution du marché ;
- ✓ La facture du fournisseur ;
- ✓ La lettre de transmission à l'IDA ;

Il remet ensuite le dossier de la demande de paiement direct au Coordinateur Régional du Projet.

b) Contrôle de la demande de paiement direct

Le Coordinateur Régional vérifie que les différents documents ont été correctement établis et que la demande est correctement justifiée.

Il vise la lettre de transmission et les demandes de paiement directs après avoir procédé à leur vérification.

Après visa, le Coordinateur Régional transmet les différents documents et la lettre de transmission à l'IDA au Haut Commissaire de l'OMVS pour approbation et signature.

c) Envoi de la demande

Le Chef de la Division des Financement Extérieur fait dupliquer par le bureau du courrier la demande approuvée en 3 copies :

- ✓ Une copie destinée à l'IDA
- ✓ Une copie classée pour le Chef de la DFE
- ✓ Une copie pour la comptabilité.

La secrétaire enregistre chaque demande de paiement direct dans le registre « courrier départ » en mentionnant :

- ✓ Le numéro du courrier ;
- ✓ La date d'expédition ;
- ✓ La destination ;
- ✓ L'objet (demande de paiement direct n°)

Elle fait transmettre la demande de paiement direct à l'IDA par le préposé du courrier.

VIII LES DIFFICULTES RENCONTREES:

Durant toute expérience professionnelle, des difficultés sont rencontrées : problème de communication, de formation, problème d'efficacité, mauvais résultats, non respect des délais.

En ce qui concerne la communication, mis a part mon maître de stage il n'y avait personne a qui je pouvais parler car je l'ai connaissais pas ou je ne connaissais pas leur fonction. Pour ma formation j'ai su trouver des solutions qui m'ont permis de comprendre très vite la façon la plus facile de travailler. J'étais très attentif sur tout ce que me disait mon maitre de stage qui est très compétent sur ce qu'il fait. Ce qui m'a rendu plus ou moins efficace.

IV. LES RELATIONS HUMAINES ENTRE LES EMPLOYES:

Au delà du fonctionnement de l'organisation j'ai pu ressentir que les employés entretiennent de très bonnes relations.

En effet, l'atmosphère au sein de l'Organisation est très chaleureuse. J'ai pu constater que la hiérarchie des fonctions était dans les rapports entre les employés, favorisant par le bon fonctionnement de l'organisation.

Au travers de cette convivialité, j'ai pu comprendre que l'activité d'une organisation est plus performante dans une atmosphère chaleureuse et bienveillante

V LES RECOMMANDATIONS :

Dans l'ensemble la gestion financière du projet semble faite dans la meilleure manière.

Mais je pense que l'organisation gagnerait en facilitant la communication.

CONCLUSION :

Ce projet qui a une durée de cinq ans a trois composantes. Il est principalement financé par la Banque Mondiale. Il entre dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans les quatre pays de l'OMVS et de la lutte contre certaine maladie comme le Paludisme. Pour sa gestion financière le comptable est tenu de faire des rapports financiers trimestriels et annuels supervisés par la Banque Mondiale.

Ce stage m'a permis voir nettement la différence entre la gestion financière d'une entreprise de celle d'une organisation non gouvernementale.
